

SÉANCE ORDINAIRE

3 OCTOBRE 2011

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la salle municipale le lundi 3 OCTOBRE 2011, à 20 heures, à laquelle sont présent(e)s :

MONSIEUR ROLAND VAILLANCOURT  
MONSIEUR NORMAND CÔTÉ  
MONSIEUR LÉONARD DION  
MONSIEUR VALOIS CARON  
MONSIEUR YVES CÔTÉ

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MONSIEUR SERGE FOREST, maire.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après lecture de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté avec l'item « affaires nouvelles » ouvert.

Également, il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 septembre 2011 soit approuvé, tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

11.10.3.1.1.

**Demande de cession d'une section de l'ancienne route 10 - secteur se situant à proximité du numéro civique 401, route 132 Est**

Considérant que les propriétaires de l'immeuble situé au 401, route 132 Est, souhaitent se porter acquéreurs de la section de l'ancienne route 10 bordant leur propriété;

Considérant que la Municipalité ne prévoit aucun usage spécifique à ce tronçon de route désaffecté;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte de rétrocéder cette section de l'ancienne route 10 et ce, moyennant que l'acquéreur assume les frais liés au transfert légal du titre de propriété.

11.10.3.1.2.

**Contribution financière - mission éducative en France**

Il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte verse la somme de 100 \$ en guise de contribution à la réalisation d'un voyage éducatif en France ayant pour but de favoriser l'apprentissage de nouvelles façons de faire en agriculture. Ce voyage est destiné à des finissants ayant obtenu un diplôme d'études professionnelles en production laitière. Il est à noter que sur les 11 participants, 3 d'entre eux proviennent de la municipalité de L'Isle-Verte.

Tenant compte qu'une des personnes concernées a un lien familial avec un des membres du conseil, ce dernier, monsieur Yves Côté s'abstient de prendre part à cette décision.

**11.10.3.3. Facturation de la Ville de Trois-Pistoles suite à une intervention avec le traîneau de sauvetage du service des incendies.**

Considérant la facturation soumise par la Ville de Trois-Pistoles relativement à l'usage du traîneau de sauvetage de leur service des incendies, événement survenu le 13 février 2011;

Considérant que les démarches effectuées afin de vérifier l'obligation par la Municipalité d'assumer ces frais ne concluent aucunement à une responsabilité de la part de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte est désireuse d'assurer le maintien de bonnes relations avec la Ville de Trois-Pistoles;

Considérant que la Ville de Trois-Pistoles a démontré une certaine coopération en acceptant de réduire de 50% la facture initialement déposée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte de défrayer le coût révisé au montant de 1 912,50 \$ mettant ainsi un terme à ce dossier.

**11.10.3.5. Projet de chaufferie collective à la biomasse - Honoraires de la firme R+O Énergie**

Considérant que l'analyse de faisabilité pour un projet de chaufferie collective à la biomasse, réalisée par la firme de professionnels R+O Énergie, est actuellement complétée;

Considérant le coût de cette étude s'élevant à 13 120,00 \$ dont 75% est défrayé par l'agence de l'efficacité énergétique (9 840,00 \$) ainsi qu'un montant de 2 200,00 \$ est assumé par le pacte rural;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Dion et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le paiement de ces honoraires et que les réclamations des sommes dues auprès de l'agence de l'efficacité énergétique et de la MRC de Rivière-du-Loup soient effectués dans les plus brefs délais.

**11.10.4.1. Démission de madame Pauline Sirois à titre de responsable de la bibliothèque municipale**

Considérant les nombreuses années consacrées par madame Pauline Sirois pour assurer une bonne gestion de notre bibliothèque municipale (soit près de 9 ans);

Considérant qu'on ne peut passer sous silence une telle implication;

Considérant l'équipe dynamique qu'à su maintenir madame Sirois tout au long de ces années de bénévolats;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte adresse une motion de félicitations à madame Sirois pour son dévouement et les heures innombrables de bénévolat dont elle a fait bénéficier notre communauté.

#### 11.10.6.

##### Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 30/09/2011 :	101 844,44 \$
Déboursés directs de septembre 2011 :	166 295,90 \$

Sur proposition de monsieur Normand Côté, il est adopté unanimement que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés. Il est à noter que le montant de déboursés renferme le coût du décompte progressif n° 1 (travaux d'égouts et d'aqueduc, rue Seigneur-Côté, secteur ouest) s'élevant à 132 981,58 \$ ainsi que le décompte progressif n° 3 (nouveau développement résidentiel) au montant de 17 499,00 \$.

#### 11.10.7.1.

##### Facturation incendie - Municipalité de Saint-Éloi

Considérant que le service des incendies de la municipalité de Saint-Éloi a du intervenir sur le territoire de la municipalité de L'Isle-Verte le 4 août 2011 suite à un appel d'urgence reçu du service 9-1-1;

Considérant que des démarches ont été effectuées auprès du centre d'appel d'urgence afin de clarifier l'origine de l'erreur ayant fait en sorte que le service incendie de L'Isle-Verte n'a pas été contacté pour cette intervention;

Considérant les explications reçues du service d'urgence dont le fait que les informations obtenues étaient à la fois divergentes et imprécises, ne permettant pas de définir avec exactitude la localisation du véhicule déclaré en feu;

Considérant que le conseil d'administration de la CAUREQ a confirmé ne jamais autoriser de paiement dans de telles situations;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Dion et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le paiement de la facture soumise par la Municipalité de Saint-Éloi au montant de 130,50 \$.

#### 11.10.7.2.

##### Demande de paiement - Décompte progressif n° 2 - Travaux de réfection des infrastructures d'égouts, d'aqueduc et d'urbanisation de la route 132

Faisant suite aux recommandations formulées par la firme de consultants Roche Ltée, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte d'acquitter le montant du décompte progressif n° 2 concernant le projet de réfection des infrastructures d'égouts, d'aqueduc et d'urbanisation de la route 132, tel que soumis. Ce coût s'élève à 609 642,35 \$. De cette somme, le montant

de 390 711,31 \$ est à la charge du ministère des transports du Québec et doit faire l'objet d'une réclamation.

**11.10.7.3. Honoraires professionnels de la firme GENIVAR - Travaux de mise aux normes de l'eau potable**

Considérant les travaux effectués par la firme de consultants GENIVAR consistant à exécuter des relevés devant permettre la mise en plan des superficies à acquérir pour l'exploitation d'un nouveau puits;

Considérant que cet exercice est nécessaire et préalable au dépôt d'une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Considérant que ces travaux ont été dûment autorisés par voie de résolution en juin 2011;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que soit autorisé le paiement de ces honoraires s'élevant à 6 304,00 \$ (taxes incluses).

**11.10.7.4.1. Dépôt de soumissions - Projet d'aménagement d'un parc municipal**

Considérant les demandes de soumissions effectuées aux fins de réaliser les travaux d'aménagement d'un parc municipal à l'extrémité de la rue d'Auteuil;

Considérant que deux soumissionnaires ont répondu à cet appel d'offres;

Considérant les prix soumis que sont :

- Entreprises Camille Dumont inc. 100 766,66 \$ (taxes incluses)
- Tourbière Ouellet : 127 596,00 \$ (taxes incluses),

Considérant qu'aucune de ces propositions ne peut être retenue en raison du coût trop élevé qu'elles présentent;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte rejette l'ensemble des soumissions déposées tel que le prévoit et permet le document d'appel d'offres.

**11.10.7.4.2. Contrat - Travaux de terrassement pour l'implantation d'un nouveau terrain de soccer**

Considérant que l'entreprise Camille Dumont inc. consent à effectuer les travaux de terrassement comprenant : le remblai, déblai, nivellement et drainage de surface de la parcelle de terrain devant être utilisée pour l'implantation d'un terrain de soccer et ce, pour la somme de 21 000 \$ (plus taxes);

Considérant qu'il est permis au conseil municipal d'allouer un tel contrat, de gré à gré, tel que le prévoit l'article 936 du Code municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Dion et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme l'octroi du

contrat ci-haut mentionné à l'entreprise Camille Dumont inc.

**11.10.7.5. Prolongement de conduite d'alimentation en eau potable**

Considérant que les travaux à être réalisés par l'entrepreneur général « Les Constructions de l'Amiante inc. » arrivent bientôt à échéance;

Considérant que la Municipalité est aux prises avec une section de réseau d'aqueduc, hors du périmètre urbain, qui ne peut être réhabilitée par les présents travaux;

Considérant que la conduite concernée présente, depuis plusieurs années, des bris fréquents;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le remplacement de cette section de conduite et que les dits travaux soient réalisés par la Municipalité, donc en régie.

**11.10.7.6. Achat d'équipement de déneigement**

Considérant les nouvelles obligations auxquelles sont soumises les municipalités sous contrat avec le ministère des transports du Québec;

Considérant que nos véhicules de déneigement ne sont pas munis, actuellement, des équipements requis dont, entre autre, de flèche de signalisation;

Considérant qu'un processus d'appel d'offres commun a été lancé de la part de plusieurs municipalités afin d'obtenir les meilleurs prix possibles;

Considérant que le MTQ alloue une aide financière à l'achat des équipements, dont la somme de 1 000 \$ pour l'équipement lié à un souffleur et la somme de 1 500 \$ pour les nouveaux équipements requis pour un camion de déneigement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte procède aux achats nécessaires auprès du fournisseur ayant présenté la plus basse soumission. En l'occurrence, l'entreprise « Spécialité Électrique » de Rivière-du-Loup a affiché les coûts les plus avantageux dont le total s'élève à 2 665,93 \$ (plus taxes).

**11.10.9. Levée de la séance**

À 21 h 05, il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que la séance soit levée.

---

MAIRE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER